

**SOLVANT AK****1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**Identification de la substance ou de la préparation

**Nom du produit** : SOLVANT AK  
**Code** : 504940  
**Type de produit** : Liquide.  
**Utilisation de la substance/préparation** : Solvant. Décapant.  
**Producteur** : BOSTIK SA  
 LA DEFENSE 6  
 16/32 Rue Henri Regnault  
 92902 PARIS LA DÉFENSE Cedex  
 FRANCE  
**N° de Téléphone.** : + 33 (0) 1 47 96 94 65  
**N° de fax** : + 33 (0) 1 47 96 96 90  
**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : sds.box-fr@bostik.com  
**Numéro de téléphone d'appel d'urgence ORFILA** : + 33 (0) 1 45 42 59 59

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification** : F; R11  
 Xi; R36  
 R66, R67  
**Dangers physiques ou chimiques** : Facilement inflammable.  
**Dangers pour la santé humaine** : Irritant pour les yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
**Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.**

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**Substance/préparation** : Préparation  
**Nature du produit** : Solvant. Décapant.

| Nom des composants  | Numéro CAS | %     | Numéro CE | Classification                        |
|---|------------|-------|-----------|---------------------------------------|
| acétone   | 67-64-1    | > 50  | 200-662-2 | F; R11 [1] [2]<br>Xi; R36<br>R66, R67 |
| butanone  | 78-93-3    | 1 - 5 | 201-159-0 | F; R11 [1] [2]<br>Xi; R36<br>R66, R67 |
| <b>Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus</b> |            |       |           |                                       |

**Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.**

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

**Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.**

## 4. PREMIERS SECOURS

### Premiers secours

- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Contact avec la peau** : Laver avec de l'eau et du savon. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Consulter un médecin. Consulter immédiatement un médecin.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyens d'extinction

- Utilisables** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Non utilisables** : Ne pas utiliser de jet d'eau.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : En cas d'incendie ou de surchauffe, la pression augmente, entraînant un risque éventuel d'éclatement ou d'explosion du conteneur. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
- En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
Poussière et fumées
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions relatives à l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.
- Méthodes de nettoyage**

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Empêcher l'entrée dans les égouts, les sous-sols ou autres endroits fermés. Absorber avec une matière inerte et mettre le produit répandu et l'absorbant dans un contenant de récupération approprié. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Ne pas réutiliser le conteneur de ce produit.
- Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Stocker entre les températures suivantes:
- Stocker entre les températures suivantes: °C et °C

### Matériaux d'emballage

- Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Nom des composants

acétone

### Limites d'exposition professionnelle

**INRS (France, 6/2006). Notes: valeurs limites réglementaires indicatives**

VME: 1210 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

VME: 500 ppm 8 heure(s).

butanone

**INRS (France, 12/2007). Peau Notes: valeurs limites réglementaires contraignantes**

VLE: 900 mg/m<sup>3</sup> 15 minute(s).

VLE: 300 ppm 15 minute(s).

VME: 600 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

VME: 200 ppm 8 heure(s).

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

### Contrôle de l'exposition

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Contrôle de l'exposition professionnelle** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser le système de ventilation par aspiration locale ou manipuler dans une enceinte ventilée. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.
- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.
- Protection des yeux** : Porter des lunettes, un écran facial ou toute autre protection intégrale du visage en cas de risque d'exposition directe aux aérosols ou aux éclaboussures, ou en cas de manipulation de la matière chaude.
- Protection de la peau** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations générales

#### Aspect

- État physique** : Liquide. [Fluide.]
- Couleur** : Incolore.
- Odeur** : Fruitée.

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- Point d'ébullition** : 56°C (132,8°F)
- Point d'éclair** : Coupe fermée: -18°C (-0,4°F)
- Limites d'explosivité** : Seuil minimal: 1,2%  
Seuil maximal: 7,5%
- Pression de vapeur** : <110 kPa (<825 mm Hg)
- Masse volumique** : 0 à 79 g/cm<sup>3</sup> [23°C (73,4°F)]
- Solubilité** : Facilement soluble dans les substances suivantes: acétone.  
Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité** : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
- Conditions à éviter** : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.
- Matières à éviter** : Très réactif ou incompatible avec les matières suivantes :  
matières comburantes
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
- Contact avec les yeux** : Irritant pour les yeux.

### Toxicité aiguë

| Nom du produit/composant | Résultat                | Espèces | Dosage      | Exposition |
|--------------------------|-------------------------|---------|-------------|------------|
| acétone                  | DL50 Intra-veineux      | Rat     | 5500 mg/kg  | -          |
|                          | DL50 Orale              | Rat     | 5800 mg/kg  | -          |
|                          | DLmin Cutané            | Lapin   | 20 mL/kg    | -          |
|                          | DLmin Intra-péritonéal  | Rat     | 500 mg/kg   | -          |
| butanone                 | TDL0 Orale              | Rat     | 5 mL/kg     | -          |
|                          | DL50 Cutané             | Lapin   | 6480 mg/kg  | -          |
|                          | DL50 Intra-péritonéal   | Rat     | 607 mg/kg   | -          |
|                          | DL50 Orale              | Rat     | 2737 mg/kg  | -          |
|                          | CL50 Inhalation Vapeurs | Rat     | 23500 mg/m3 | 8 heures   |
| <b>Conclusion/Résumé</b> | : Non disponible.       |         |             |            |

### Effets chroniques potentiels pour la santé

#### Toxicité chronique

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Irritation/Corrosion

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Sensibilisant

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Cancérogénicité

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Mutagénicité

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Térogénicité

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.

- Effets chroniques** : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Térogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
nausées ou vomissements  
migraine  
somnolence/fatigue  
étourdissements/vertiges
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.
- Peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
sécheresse  
gerçure
- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
larmoiement  
rougeur

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Organes cibles** : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : poumons, le système nerveux périphérique, les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Effets sur l'environnement** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Écotoxicité en milieu aquatique

| Nom du produit/composant | Test     | Résultat                                       | Espèces  | Exposition                           |           |
|--------------------------|----------|--|--|--------------------------------------|-----------|
| acétone                  | -        | Aiguë CE50 23,5 à 23,9 g/L Eau douce           | Daphnie - Water flea - Daphnia magna                           | 48 heures                            |           |
|                          | -        | Aiguë CL50 6900 mg/L Eau douce                 | Daphnie - Water flea - Daphnia magna                           | 48 heures                            |           |
|                          | -        | Aiguë CL50 5,54 à 6,33 ml/L Eau douce          | Poisson - Rainbow trout, donaldson trout - Oncorhynchus mykiss | 96 heures                            |           |
|                          | -        | Aiguë CL50 8800000 ug/L Eau douce              | Daphnie - Water flea - Daphnia pulex                           | 48 heures                            |           |
|                          | -        | Aiguë CL50 8300000 ug/L Eau douce              | Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus                       | 96 heures                            |           |
|                          | -        | Aiguë CL50 8120000 à 8760000 ug/L Eau douce    | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas                 | 96 heures                            |           |
|                          | -        | Aiguë CL50 8098000 à 8640000 ug/L Eau douce    | Daphnie - Water flea - Ceriodaphnia dubia                      | 48 heures                            |           |
|                          | -        | Aiguë CL50 7810000 ug/L Eau douce              | Daphnie - Water flea - Daphnia cucullata                       | 48 heures                            |           |
|                          | -        | Aiguë CL50 7550000 ug/L Eau douce              | Crustacés - Aquatic sowbug - Asellus aquaticus                 | 48 heures                            |           |
|                          | -        | Aiguë CL50 7460000 ug/L Eau douce              | Daphnie - Water flea - Daphnia cucullata                       | 48 heures                            |           |
|                          | -        | Aiguë CL50 7280000 à 7880000 ug/L Eau douce    | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas                 | 96 heures                            |           |
|                          | -        | Aiguë CL50 6210000 à 7030000 ug/L Eau douce    | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas                 | 96 heures                            |           |
|                          | -        | Aiguë CL50 >100000 ug/L Eau douce              | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas                 | 96 heures                            |           |
|                          | -        | Aiguë CL50 10000 ug/L Eau douce                | Daphnie - Water flea - Daphnia magna                           | 48 heures                            |           |
|                          | -        | Aiguë CL50 9218000 à 14400000 ug/L Eau douce   | Daphnie - Water flea - Daphnia magna                           | 48 heures                            |           |
|                          | -        | Aiguë CL50 11000000 à 11300000 ug/L Eau de mer | Poisson - Bleak - Alburnus alburnus                            | 96 heures                            |           |
|                          | -        | Aiguë CL50 10700000 ug/L Eau douce             | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas                 | 96 heures                            |           |
|                          | -        | Aiguë CL50 9100000 à 9482000 ug/L Eau douce    | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas                 | 96 heures                            |           |
|                          | butanone | -  | Aiguë CL50 39000 à 53000 ug/L Eau douce                        | Daphnie - Water flea - Daphnia magna | 48 heures |
|                          |          | -  | Chronique NOEC 16,2 g/L Eau douce                              | Daphnie - Water flea - Daphnia magna | 48 heures |
| -                        |          | Aiguë CE50 5091000 à 6440000 ug/L Eau douce    | Daphnie - Water flea - Daphnia magna                           | 48 heures                            |           |
| -                        |          | Aiguë CL50 >400 ppm Eau de mer                 | Poisson - Sheepshead minnow - Cyprinodon variegatus            | 96 heures                            |           |
| -                        |          | Aiguë CL50 3220000 à 3320000 ug/L Eau douce    | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas                 | 96 heures                            |           |
| -                        |          | Aiguë CL50 >520000 ug/L                        | Daphnie - Water flea -   | 48 heures                            |           |

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

|   |   |  |           |
|---|---|--|-----------|
| - | Eau douce<br>Aiguë CL50 5600000 ug/L<br>Eau douce | Daphnia magna<br>Poisson - Western<br>mosquitofish -<br>Gambusia affinis | 96 heures |
| - | Chronique NOEC 400 ppm<br>Eau de mer              | Poisson - Sheepshead<br>minnow - Cyprinodon<br>variegatus                | 96 heures |

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**Biodégradabilité**

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.





**Autres effets nocifs** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchets dangereux.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Réglementation internationale du transport

| Informations réglementaires | Numéro ONU | Nom d'expédition                        | Classes | GE* | Étiquette   | Autres informations  |
|-----------------------------|------------|---|---------|-----|---|--|
| <b>Classe ADR/RID</b>       | 1993       | LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. (acétone) | 3       | II  |    | <b>Numéro d'identification du danger</b><br>33<br><br><b>Quantité limitée</b><br>LQ4<br>Disposition spéciale : 640D        |
| <b>Classe ADNR</b>          | 1993       | LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. (acétone) | 3       | II  |  | -  |
| <b>Classe IMDG</b>          | 1993       | FLAMMABLE LIQUIDS, N.O.S. (acetone)     | 3       | II  |  | <b>Emergency schedules (EmS)</b><br>F-E, S-E   |
| <b>Classe IATA</b>          | 1993       | FLAMMABLE LIQUIDS, N.O.S. (acetone)     | 3       | II  |  | <b>Passenger and Cargo Aircraft</b><br>Quantity limitation: 5 L<br><b>Cargo Aircraft Only</b><br>Quantity limitation: 60 L |

GE\* : Groupe d'emballage

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

**Symbole(s) de danger** :



Facilement inflammable, Irritant

**Phrases de risque** :

R11- Facilement inflammable.  
R36- Irritant pour les yeux.  
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

|  |  |
|--|--|
| <b>Conseils de prudence</b>                                | : S2- Conserver hors de la portée des enfants.<br>S9- Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.<br>S16- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.<br>S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.<br>S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. |
| <b>Utilisation du produit</b>                              | : Produit de consommation.   |
| <b>Inventaire d'Europe</b>                                 | : <b>Inventaire d'Europe:</b> Tous les composants sont répertoriés ou exclus.  |
| <b>Autres Réglementations UE</b>                           |  |
| <b>Avertissement tactile de danger</b>                     | : Oui, applicable.   |
| <b>Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7</b> | : acétone <span style="float: right;">RG 84</span><br>butanone <span style="float: right;">RG 84</span>  |
| <b>Surveillance médicale renforcée</b>                     | : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné  |

## 16. AUTRES DONNÉES

**Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - France** : R11- Facilement inflammable.  
R36- Irritant pour les yeux.  
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France** : F - Facilement inflammable  
Xi - Irritant

### Historique

|  |                                 |
|--|---------------------------------|
| <b>Date d'impression</b>               | : 15/01/2010.                   |
| <b>Date d'édition/Date de révision</b> | : 15/01/2010.                   |
| <b>Date de la précédente édition</b>   | : Aucune validation antérieure. |
| <b>Version</b>                         | : 1                             |
| <b>Élaborée par</b>                    | : Non disponible.               |

☑ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.